

HUMAN LEADER : SOUS-TEST 1

SOUS-TEST : 1 – 15 questions :

Durée conseillée : 30 minutes

Vous intégrez le département RH d'un grand groupe bancaire français, composé de 15 personnes, et accompagnez la DRH sur les missions suivantes.

- Assurer au quotidien la gestion administrative des événements professionnels et des évolutions de la situation de ses collaborateurs.
- Gérer votre portefeuille de collaborateurs en respectant les règles en vigueur, les calendriers et en établissant un suivi afin de permettre la traçabilité des instructions.
- Être en relation avec différents acteurs : les équipes « paie », les assistantes sociales, le Service de Santé au Travail et des organismes extérieurs (Pôle-Emploi, Trésor Public).

La semaine qui suit votre nomination, un des meilleurs éléments de la banque, Michel Breton, vous annonce qu'il souhaite quitter l'entreprise. Vous cherchez alors à connaître ses motivations, afin d'élaborer une stratégie lui garantissant un meilleur environnement de travail.

Question 1. Les raisons qui poussent votre interlocuteur à partir sont nombreuses. « Je suis victime de népotisme, dit-il, Le poste que je devais occuper a été donné à M. Gentil, fils du directeur adjoint ». Le terme « népotisme » désigne :

- A) La tendance à accorder des avantages à des proches, indépendamment de leur valeur.
- B) Le caractère de celui qui est injuste.
- C) Une situation contraire à la légalité, violant les dispositions de la loi.
- D) Le désir de contrôle exclusif d'une situation.

Question 2. Michel Breton poursuit : « Les conditions de travail au sein de l'entreprise sont exécrables. En tant que courtier, je travaille 51 heures par semaine et ce n'est plus tenable. Chez mon ancien employeur, les journées commençaient à 8h30 et finissaient à 18h, avec une heure de pause le midi ».

De combien, en pourcentage, le temps de travail de Michel Breton a-t-il augmenté au sein de l'entreprise ?

- A) 15%
- B) 20%
- C) 25%
- D) 30%

Question 3. Autre point de désaccord : le salaire. Michel Breton estime qu'il n'est pas considéré à sa juste valeur : cela fait deux années que son salaire n'a pas été augmenté. « L'un de mes collègues a perçu une augmentation le mois dernier » déclare-t-il. Cette affirmation est fausse.

Parmi les propositions suivantes, laquelle est vraie ?

- A) Aucun collègue de Michel Breton n'a reçu d'augmentation.
- B) Seul un collègue de Michel Breton n'a pas reçu d'augmentation.
- C) Certains collègues de Michel Breton ont reçu une augmentation.
- D) On ne peut pas répondre avec certitude.

Question 4. Enfin, M. Breton souhaiterait assumer plus de responsabilités. « Tous les courtiers sont des compétiteurs, dit-il. Or, tous les compétiteurs aiment donner le meilleur d'eux-mêmes ».

Que peut-on en déduire ?

- A) Tous les compétiteurs sont des courtiers.
- B) Certaines personnes aimant donner le meilleur d'eux-mêmes sont des compétiteurs.
- C) Certaines personnes aimant donner le meilleur d'eux-mêmes sont des courtiers.
- D) Aucun compétiteur n'est courtier.

Les raisons qui poussent M. Breton à quitter l'entreprise sont nombreuses.

Après avoir longuement réfléchi à cette problématique, vous rencontrez votre interlocuteur une seconde fois. Vous lui présentez alors ce qui pourrait être mis en place pour améliorer ses conditions de travail.

Le premier point abordé avec M. Breton concerne son salaire. Le Directeur des Ressources Humaines a été clair : « Il est pour le moment impossible d'augmenter le salaire de Michel Breton : cela causerait du tort aux autres employés de l'entreprise ». Néanmoins, vous souhaitez apporter quelques éléments de réponses à Michel Breton.

Question 5. Lors de la dernière réunion au siège social de l'entreprise, le directeur général a certifié vouloir augmenter le salaire moyen des *courtiers* à 40 euros de l'heure en 2017.

Que peut-on affirmer avec certitude ?

- A) Tous les *courtiers* gagnaient, jusqu'alors, moins de 40 euros de l'heure.
- B) Tous les *courtiers* gagnaient, jusqu'alors, plus de 40 euros de l'heure.
- C) Il existait des *courtiers* gagnant moins de 40 euros de l'heure.
- D) Il existait des *courtiers* gagnant plus de 40 euros de l'heure.

Question 6. Quand les bénéfices mensuels de l'entreprise sont élevés, il arrive que la direction de l'entreprise offre des bonus à l'ensemble des salariés. Ce mois-ci, aucun salarié n'a reçu de bonus. Parmi les propositions suivantes, laquelle est vraie ?

- A) L'entreprise n'a pas fait de bénéfices élevés ce mois-ci.
- B) L'entreprise fait généralement des bénéfices.
- C) Il est possible que L'entreprise ait fait des bénéfices élevés ce mois-ci.
- D) L'entreprise n'a pas fait de bénéfices ce mois-ci.

Question 7. Autre point abordé, celui du népotisme. Vous assurez à votre interlocuteur que M. Gentil n'a aucunement bénéficié des faveurs de son père : la promotion qu'il a obtenue est essentiellement due à son savoir-faire et à son expérience.

En effet, si M. Breton a 8 ans de plus que les cinq septièmes de son âge, M. Gentil a deux ans de plus que le double de l'âge de M. Breton.

Quel est l'âge de M. Gentil ?

- A) 52 ans
- B) 54 ans
- C) 56 ans
- D) 58 ans

Question 8. En ce qui concerne les horaires de travail, vous expliquez à M. Breton que « chaque employé de notre banque travaille plus de 45 heures par semaine ».

Que peut-on en déduire ?

- A) Si quelqu'un travaille moins de 45 heures par semaine alors il n'est pas employé au sein de votre banque.
- B) Si quelqu'un travaille plus de 45 heures par semaine, alors il est employé au sein de votre banque.
- C) Il existe un employé de votre banque travaillant moins de 45 heures par semaine.
- D) Si quelqu'un n'est pas employé dans votre banque, alors il travaille moins de 45 heures par semaine.

Vous concluez votre entrevue avec Michel en lui proposant la solution suivante : « La responsable du service Finance, Julie, vient d'obtenir une promotion. Je vous propose de travailler en doublon avec elle durant les trois prochains mois et de donner toute votre mesure. À l'issue de cette période, nous ferons un point pour prendre votre candidature en considération sur cette succession ».

Finalement, Michel décide de rester dans l'entreprise : il veut prouver qu'il est capable de se dépasser et d'atteindre les objectifs fixés par la direction.

Question 9. Trois mois plus tard, Michel obtient un nouveau poste au sein de l'entreprise. Il est à la tête d'une unité 60 courtiers. Parmi eux, 37 parlent anglais et 20 parlent espagnol. Sachant que 7 courtiers ne parlent aucune des deux langues, combien dénombre-t-on de courtiers parlant espagnol mais ne parlant pas anglais ?

- A) 7
- B) 16
- C) 23
- D) 33

Question 10. Dans le même temps, le salaire de Michel a augmenté : lors des mois de septembre, octobre et novembre, Michel a gagné, en moyenne, 4.800€ par mois. Quel a été le salaire de Michel en novembre, sachant que la moyenne de ses salaires en septembre et en octobre est de 4.200€ ?

- A) 5000€
- B) 5500€
- C) 6000€
- D) 6500€

Question 11. Michel est pleinement satisfait de son nouveau statut au sein de l'entreprise. L'équipe qu'il dirige est performante et il met un point d'honneur à rendre la confiance qu'il lui a été accordée. Parmi les conclusions suivantes, laquelle fait figure d'intruse ?

- A) Michel aura bientôt trente ans et sa carrière est loin d'être terminée.
- B) La proposition faite par les Ressources Humaines ne lui a pas déplu.
- C) En se surpassant, Michel a montré de quoi il était capable.
- D) Son environnement de travail n'est pas désagréable.

La mise en situation professionnelle concernait les ressources humaines dans le secteur bancaire.

Les questions qui suivent mesurent votre aptitude à comprendre et à interpréter un article traitant du même sujet.

L'article suivant est paru le 18 février 2016, dans le quotidien économique *Agefi*.

« Life at work » à la Société Générale, « Work&Life at Natixis », conférence sociale sur le bien-être chez LCL, signature de la « charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie » par plusieurs acteurs de la finance (BNP Paribas, la Société Générale, Allianz, Crédit Agricole Immobilier, la Caisse d'Epargne Normandie).

Alors que la révolution « digitale » entraîne de grands changements dans les métiers, notamment bancaires, les entreprises prennent conscience de l'importance à accorder aux conditions de travail, désormais reconnues comme un levier essentiel de la performance de leurs équipes. « Il y a aussi un enjeu de marque-employeur, confie le DRH d'une grande banque. Notamment chez les jeunes générations ».

En France, la Qualité de Vie au Travail (QVT) nourrit de fortes attentes dans le monde du travail. Selon une étude réalisée en 2015 par Deloitte et Cadremploi auprès de 1.800 salariés, tous secteurs confondus, les sondés donnent une note moyenne de 4,8/10 à la QVT. Pis, trois salariés sur quatre estiment qu'elle s'est dégradée ces dernières années. « Ce constat de dégradation de la qualité de vie au travail s'accroît dans certains secteurs d'activité comme la banque et la finance (83 %) » souligne l'étude.

Question 12. Quel thème retient de plus en plus l'attention des institutions financières ?

- A) La qualité de vie au travail.
- B) Le bien-être des employés.
- C) Le risque d'épuisement professionnel.
- D) La concurrence des fonds d'investissement.

Question 13. Quelle phrase résume le mieux la pensée de l'auteur ?

- A) La révolution numérique oblige les banques à réinventer le métier de conseiller.
- B) La qualité de vie au travail prend ses marques, notamment dans les secteurs libéraux.
- C) La qualité de vie au travail permet de considérer la thématique des risques psychosociaux.
- D) Les acteurs de la finance multiplient les initiatives pour améliorer le bien-être des salariés.

Question 14. Selon l'article « *Il y aussi un enjeu de marque-employeur [...]* ». Cela signifie que :

- A) L'image de marque est devenue plus importante que les résultats financiers.
- B) Les employeurs sont de plus en plus récalcitrants à l'idée d'embaucher des jeunes.
- C) La qualité de vie au travail est un outil d'attractivité et de fidélisation des talents.
- D) L'orientation des professionnels dans le secteur bancaire s'est dégradée ces dernières années.

Question 15. Parmi les phrases suivantes, laquelle est conforme aux propos de l'auteur ?

- A) La révolution digitale a dégradé les métiers de la finance.
- B) La plus mauvaise qualité de vie se trouve dans le milieu bancaire.
- C) La révolution digitale n'a pas atteint les métiers du textile.
- D) La qualité de vie dans le milieu bancaire s'est nettement détériorée.